

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

# ATELIER PIELOT

Cours de BD & Manga - Année 2021 / 2022

À retourner par courrier à :  
Rémi Pielot / Atelier Pielot  
10 Boulevard de Verdun  
76000 Rouen

Ou par e-mail : [atelierpielot@gmail.com](mailto:atelierpielot@gmail.com)

### 1. COORDONNÉES

NOM : ..... PRÉNOM : ..... DATE DE NAISSANCE : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TÉLÉPHONE ..... E-MAIL : .....

Je souhaite m'inscrire

ou

Je souhaite inscrire mon enfant

NOM DE L'ENFANT : ..... PRÉNOM DE L'ENFANT : .....  
DATE DE NAISSANCE : .....

### 2. CHOIX DU COURS :

Atelier du Mercredi (17h30 - 19h) à la Halle aux toiles.

Atelier du Mercredi (19h - 20h30) à la Halle aux toiles.

Atelier du Samedi (10h - 11h30) à la Halle aux toiles.

Atelier du Samedi (11h30 - 13h) à la Halle aux toiles.

Tarif annuel : 249 €

### 3. CHOIX DU RÈGLEMENT :

Paiement en une fois par chèque ou virement :

À effectuer avant le 31 Octobre 2021

Coordonnées bancaires : IBAN : FR60 2004 1010 1412 0632 6C03 571

BIC : PSSTFRPPROU

LA BANQUE POSTALE ROUEN CENTRE FINANCIER

Paiement en deux fois par chèques à l'ordre de Rémi Pielot :

1er chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Octobre 2021

2e chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Janvier 2022

La totalité des chèques est à remettre en mains propres à Rémi Pielot lors d'une séance d'atelier avant le 31 octobre 2021.

## MODALITÉS DE FORMATION • **ATELIER PIELOT**

### • Article I : Caractéristiques de la formation

Rémi Pielot, dirigeant de l'Atelier Pielot, enseigne aux participants à partir de 7 ans les techniques de travail sur papier associées à la bande dessinée et au manga : création d'histoires, de personnages, de décors, crayonnage, mise en page, encrage, lettrage, mise en couleurs et constitution de dossiers de présentation professionnels à destination des écoles d'art ou maisons d'édition.

### • Article II : Lieu, dates et horaires de formation

L'Atelier Pielot rouennais se tient chaque année d'octobre à juin à la Halle aux toiles, 19 Place de la Basse Vieille Tour, 76000 Rouen. Les enseignements ont lieu, au choix : les mercredis de 17h30 à 19h et de 19h à 20h30 ou les samedis de 10h à 11h30 et de 11h30 à 13h (hors vacances scolaires). Un calendrier détaillé est fourni pour se connaître précisément les dates des 25 séances annuelles d'atelier selon le cours choisi (parmi les quatre). Le calendrier est également disponible en téléchargement sur le site [www.atelierpielot.fr](http://www.atelierpielot.fr)

### • Article III : Dispositions financières

Le prix annuel de la formation est fixé à 249 € pour tout participant ayant entre 7 et 20 ans. Le règlement de cette somme se fait par chèque(s) ou virement. Soit en une fois par virement : 100% avant le 31 octobre. Soit en deux fois par chèques : 50% avant le 31 octobre et 50% avant le 31 janvier.

### • Article IV : Délai de rétractation

Après signature du présent formulaire la personne inscrite ou son représentant possède un délai de 15 jours pour se rétracter, à compter de la date du premiers cours suivi. Elle fait part de cette intention par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante : Rémi Pielot – Atelier Pielot, 10 Boulevard de Verdun, 76000 Rouen. Cette rétractation n'entraîne pas de frais supplémentaires et voit le remboursement complet des sommes qui auront pu être réglées par le participant. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### • Article V : Interruption de la formation

Si le participant abandonne la formation, ne justifie pas 3 absences consécutives, perturbe les cours de façon répétée (avec la limite de 3 rappels à l'ordre par e-mail au responsable de l'élève) ou ne procède pas à son règlement selon les modalités indiquées à l'article III, son inscription est résiliée. Le règlement de la formation reste toutefois dû et ne sera soumis à aucun remboursement.

### • Article VI : Droit à l'image

Dans le cadre de l'Atelier Pielot, j'autorise Rémi Pielot à me photographier moi et/ou mon enfant ainsi que mes réalisations et/ou celles de mon enfant, qui pourront aussi être scannées et reproduites afin de promouvoir le travail de l'Atelier dans les médias et réaliser la publication de fin d'année compilant les travaux des participants, selon la durée légale en vigueur. Si vous vous y opposez, cochez la case ci-dessous :

Je m'oppose à cet article et n'autorise aucune photo ni scan.

Signature de l'intéressé(e) ou des parents si l'élève est mineur(e),  
à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

À..... Le.....